

Aubagne | Une journée pour bien transmettre son entreprise

La 2e Nocturne de la transmission en Pays d'Aubagne et de l'Étoile aura lieu demain à partir de 14 h au centre de congrès Agora



Georges Salles, de l' association Cédants & repreneurs d' affaires (CRA), Jean-François Brando, vice-président de la Chambre de commerce, Sylvia Barthélémy, présidente du Conseil de territoire et Jean-Louis Arnoux, chef d'entreprise "témoin" du territoire. Photo Fr.G.

Pas facile, pour un chef d'entreprise, de passer la main... Céder son activité est en effet une démarche qui ne s'improvise pas. Pour accompagner les entrepreneurs dans cette transmission, et pour les mettre en relation avec des repreneurs potentiels, mais aussi pour garantir le maintien de l'activité, du savoir-faire et des emplois, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Marseille Provence organise depuis 10 ans des rencontres cédants- repreneurs.

Pour la deuxième année consécutive, elle s'est associée au Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile pour proposer, demain, à partir de 14 h au centre de congrès Agora, les Nocturnes de la transmission.

"En charge de l'activité économique déléguée par la Métropole, le territoire s'implique depuis 2 ans dans cette logique de transmission, explique la présidente, Sylvia Barthélémy, avec l'organisation de cette manifestation mais aussi dans le cadre d'un partenariat avec le CRA - association Cédants & repreneurs d'affaires - qui tient une permanence à Napollon. Car l'un des enjeux de la transmission d'entreprises, c'est bien sûr de maintenir les emplois permanents qu'elles représentent".

Les chiffres nationaux révèlent en effet que près de 20 % des entreprises disparaissent faute de reprise. Et en 2015 en France, c'était près de 750 000 emplois qui étaient concernés par des situations de cession.

"Pour qu'une transmission se passe bien, il faut que le chef d'entreprise commence à y penser au moins 2 ans à l'avance, souligne Georges Salles, du CRA, parce qu'il faut faire un toilettage de l'entreprise (bilans, comptes d'exploitation, masse salariale...). C'est une démarche personnelle aussi : accepter l'idée de passer la main pour ne pas mettre de freins inconscients à la cession".

Le rôle du CRA est ainsi de proposer cet accompagnement aux chefs d'entreprises. La CCI quant à elle apporte son expertise technique, et des conseils pour "*arriver à une situation réaliste et équilibrée*", comme l'explique Jean-François Brando, qui en est le vice-président : "*Il faut trouver la bonne valeur pour la cession, pour qu'elle se passe dans le cadre d'un équilibre pour le cédant et le repreneur*", ajoute-t-il.

"Pour ma part, j'ai mis du temps à apprivoiser l'idée de cession, témoigne Jean-Louis Arnoux, entrepreneur aubagnais qui a transmis en 2012 une partie de son activité. J'ai commencé à y réfléchir en 2007. Dans mon parcours, j'ai toujours travaillé avec la CCI : là encore elle m'a aidé à faire un prédiagnostic de reprise et elle m'a permis de rencontrer des repreneurs sérieux. Lorsque j'ai vendu, j'avais la certitude que l'activité allait perdurer et que l'emploi de mes salariés serait garanti."

Demain à Agora, 37 chefs d'entreprises en situation de transmission sont attendus, et 70 repreneurs potentiels ont répondu à l'appel. Présentations des entreprises, rencontres entre cédants et repreneurs, mais aussi coaching pour les cédants sont au programme de cette "Nocturne", et le Paci présentera le dispositif de prêts d'honneur à la reprise.

2e Nocturne de la transmission en Pays d'Aubagne et de l'Étoile, demain à 14 h au centre de congrès Agora, aux Paluds.

Sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, on compte **2 800** entreprises (industrie, services, commerce de gros). **300** chefs d'entreprise (soit près de **11 %**) ont 55 ans et plus et sont donc potentiellement concernés par les questions de transmission. Il y a eu **22** cédants et **43** repreneurs potentiels lors de la première édition en 2015, **37** cédants et **70** repreneurs sont attendus pour cette 2e édition.